

En exercice : 28

Présents : 15 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 14 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 04 septembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme C. GASTE M. R. SURCOUF Mme K. BOISNARD	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIN M. P.M. NANA M. K. BETTAL	Mme F. HUGUENIN M. J.C. ROUAULT M. H. DEPOUEZ Mme B. MILLET
SUPPLEANTES : Mme N. BLANC		Mme Z. HERCEG GALESNE
POUVOIRS : de Mme N. BRIAND à M. J.C. ROUAULT de M. P. ROUAULT à M. H. DEPOUEZ		
EXCUSES : TITULAIRES : Mme M. DENIS M. P. ROUAULT	Mme N. BRAND Mme C. MASSART	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN Mme I. SIMONESSA

CREATIONS DE POSTES A COMPTER DU 01.10.2024.

Monsieur Robert Surcouf, Vice-Président du Syrenor, informe les membres du Comité Syndical que les besoins du service nécessitent le recrutement d'agents pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Monsieur Robert Surcouf propose de créer, à compter du 01.10.2024 :

- Poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet 23h / 35h
- Poste d'assistant d'enseignement principal de 2^{ème} classe : spécialité violon à temps non complet 03h / 20h
- Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe : spécialité danse classique à temps non complet 08h / 20h
- Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : spécialité guitare à temps non complet 13h / 20h

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité**, décident :

- de créer les emplois susvisés
- indiquent que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget « Enseignement culturel » à compter de l'exercice 2024,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024,
sa publication le2024,
Le Président.

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président.